
INFORMATIONS PRATIQUES PROGRAMME LASER

Inscriptions :

Pour les collégiens, les programmes sont à récupérer au gymnase.

Les inscriptions auront lieu du vendredi 27/09 à partir de 20h au dimanche 29/09 jusqu'à 20h. Toutes demandes envoyées avant ou après les plages d'inscription, seront traitées en dernier et en fonction des places restantes.

Pour les activités à places limitées *, ne choisir qu'un créneau horaire.

Si l'activité choisie est complète, une activité de remplacement peut être proposée dans la mesure du possible. Elle devra être confirmée par retour de mail.

Pour le bon déroulement du programme LASER, merci de vous présenter 10 minutes avant le début de chaque activité.

Payement :

Le prix pour les 2 semaines d'activité est de 20 € par enfant ou 23 € s'il participe à la sortie extérieure.

Après réception du mail de confirmation d'inscription de votre enfant, le règlement est à faire par chèque libellé à l'ordre du « LASER » ou en espèces à déposer dans la boîte aux lettres à l'entrée du gymnase au plus tard le mercredi 9 octobre.

Infos diverses :

Pour accéder aux salles du gymnase, prévoir une deuxième paire de chaussures propres dans un sac.

Prévoir une gourde, pas de goûter entre les 2 activités, une casquette et une tenue de sport.

Pour l'accès au dojo (tatamis), porter une tenue sans boutons ni fermeture éclair, pas de bijoux.

Pour la sortie vélo, prévoir un vélo en bon état de marche (freins, pneus), pas de BMX. Porter une tenue adaptée à la météo et avoir les protections individuelles de sécurité (casque, gants, lunettes de soleil). Apporter son vélo aux 2 séances.

L'association se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant si le vélo n'est pas en bon état.

Pour le concours photos Bramafan images, merci de joindre obligatoirement le formulaire d'inscription téléchargeable sur la page d'accueil du site de la ville www.lagnieu.fr

Pour le scrapbooking, apporter une trousse d'école avec règle, colle, ciseaux... et des photos.

GOÛTER : si le temps vous le permet, nous vous sollicitons pour la confection d'un gâteau. La mairie se charge des boissons.

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels de votre enfant.

Bonnes vacances !